

# Programme Projets novateurs

Le premier appel à projets innovants de ce programme a été fait en 2016. Une proposition a été reçue, celle de Montréal. Il s'agissait de mettre en place des activités de groupe décloisonnées avec des partenaires communautaires et ce, à l'intérieur de lieux de garde. Trois volets en faisait partie : scolarisation, intégration au milieu du travail, préparation à la vie autonome. Les 2 premiers volets ont été réalisés et se sont transformés en ateliers de groupes offerts par un centre multiservices. Le troisième n'a pu se mettre totalement en place mais a quand même été expérimenté. Malgré les difficultés inhérentes à une initiative innovante dans un milieu hyperstructuré avec beaucoup d'inertie, conjuguée avec les aléas induits par la crise sanitaire, le projet se rend à son terme en respectant les objectifs de notre programme : 1- exploration et expérimentation; 2- intégration dans la programmation régulière; 3- transférabilité dans d'autres régions ou secteurs. Un bilan complet sera réalisé en début 2022 et déposé au conseil d'administration.

Parmi les leçons que nous pouvons tirer de cette première itération de notre programme, j'aimerais attirer votre attention sur les suivantes :

- Il est possible de réaliser des expérimentations innovantes dans des milieux très structurés et souvent allergiques aux innovations ne touchant qu'une petite partie de la clientèle;
- Le succès du projet tient en grande partie au soutien continu de la direction;
- Le/la chargé.e de projet joue un rôle central dans l'atteinte des objectifs;
- L'intégration de l'initiative dans la programmation régulière est possible et rejoint notre objectif de rendre possible son maintien sans l'aide financière de la fondation;
- Le développement des partenariats avec des organismes de la communauté est difficile, question de culture, d'enjeux et d'objectifs et nécessite un engagement continu de la part du promoteur;
- Les moyens pour favoriser la réplication (transférabilité) de l'initiative dans d'autres régions, d'autres communautés ou dans un partenariat intersectoriel doivent inclure la formation, l'accès numérique aux contenus et un soutien particulier (non offert par notre programme);
- Les outils de communication développés par les promoteurs ne permettent pas à la fondation d'avoir toute la visibilité recherchée.

Bien entendu, il faudra revenir sur ce programme et en faire une analyse plus complète en y intégrant les expérimentations actuellement en cours (Démarche SENS et ACTES). La révision des programmes que René-André Brisebois pilote, permettra d'ajuster le tir pour les prochains appels à projet.

En attendant, j'aimerais partager une réflexion sur l'avenir de ce programme.

Je pense qu'il faut maintenir ce programme qui peut devenir notre programme phare tant pour investir notre mission que pour favoriser le recrutement de ressources (humaines, matérielles, informationnelles et financières). Nos trois objectifs couvrent 3 enjeux importants. Mener une expérimentation innovante requiert un soutien important. Le réflexe de l'innovation en général (réfléchir hors des cadres imposés par les structures lourdes des CISSS/CIUSSS) de l'innovation partenariale en particulier (communautaire ou intersectorielle) n'est pas acquis par les promoteurs et rend même très difficile la proposition de projets à notre programme. À titre d'illustration, notre programme n'a attiré qu'une seule soumission de

projet en 2017 (Démarche SENS) et 3 en 2018 dont seulement une était conforme à nos critères (ACTES). Depuis 2019, nous n'avons reçu aucune candidature spontanée. En 2019, nous avons approché Boscoville et son projet LOTUS pour soutenir une des expérimentations menées. Une région s'est désignée pour déposer une lettre d'intention en 2020, ce qui a été fait mais n'a pas encore donné lieu au dépôt d'un projet complet accepté par notre jury d'évaluation.

Il faudra donc penser à modifier notre orientation. Faire des appels ciblés pourrait être une piste. Une autre serait de rechercher des partenariats à construire en misant sur des sujets d'actualité (ex : violence par les armes). Je ne pense pas qu'il faille revoir le montant de notre soutien financier (50 000 \$) ni nos critères de sélection des projets, si ce n'est que pour les actualiser en y apportant des modifications mineures. Il est à considérer l'efficacité démontrée de cibler des projets collés aux préoccupations gouvernementales et sociétales. Ainsi notre projet ACTES a pu attirer 525 000 \$ de subventions du ministère de la Sécurité publique (acteur intersectoriel).

Pour ce qui est de notre deuxième objectif, l'intégration à la programmation régulière semble se faire par gravité. Les expérimentations donnant des résultats probants, ils remplacent d'anciennes pratiques ou s'ajoutent au portefeuille d'initiatives présentes et ce, sans soutien financier de la fondation. Pour la Démarche SENS, l'expérimentation menée de concert avec les OJA pour intégrer le point de vue des victimes lors du RPD est déjà mise en place. Les investissements de la fondation servent actuellement à peaufiner les opérations et à préparer l'évaluation et le transfert des connaissances pour la relève. Pour ACTES, l'expérimentation donne de bons résultats mais la crise sanitaire en ralentit l'implantation. L'intégration à la programmation régulière n'est pas encore opérationnelle.

Sur cette dimension, le rôle de la fondation est limité au soutien de l'expérimentation de manière à en faire voir toute la portée pour le CISSS/CIUSSS promoteur et les autres qui la regardent de plus ou moins loin en souhaitant que la gravité face son œuvre. À ce chapitre, d'importants gains devront être faits en termes de visibilité. Notre communication sur les projets est déficiente et n'est pas assez soutenue par les organismes promoteurs. Notre site web doit s'ajuster et les flux entrants des promoteurs devenir plus réguliers et plus touffus particulièrement au niveau visuel. Par ailleurs, une première action à réaliser serait de développer un visuel pour chacun des projets et ce, en début d'expérimentation.

Le troisième objectif, la transférabilité, est souvent peu atteignable. Les efforts d'adaptation peuvent devenir si importants qu'une autre organisation hésite ou se refuse à s'impliquer. Par ailleurs, les CISSS/CIUSSS ont une responsabilité territoriale et peuvent ne pas avoir comme priorité de soutenir les initiatives d'autres organisations hors de son territoire d'action. Cependant, force est d'admettre que les expérimentations menées dans le cadre de notre programme attirent beaucoup d'attention. L'orientation prise dans la production d'outils numériques ou visuels pour transférer les connaissances, favoriser l'utilisation des contenus et la conformité des animations, donne des résultats. Démarche SENS a déjà testé l'intérêt d'une autre région à sa démarche et prévoit la soutenir. Pour ACTES, le sujet est d'actualité et des régions urbaines s'y intéressent. Ici, il ne s'agit pas d'application par gravité mais de retombées par ruissellement. Ainsi, nous venons de recevoir une demande d'appui pour adapter ACTES comme programme en prévention secondaire.

La transférabilité efficace d'une innovation rencontre la plupart du temps des obstacles importants. Si nous voulons la favoriser, je pense que nous devrions affecter des fonds pour le soutien de répliqués inspirés par les projets soutenus par notre programme Projets novateurs. Cela permettrait à des

organisations hésitantes à faire le pas vers l'adoption et l'adaptation des projets que nous avons soutenus et qui ont donné des résultats probants.

Pour terminer cette amorce de réflexion, je vous soumetts un outil de suivi des projets novateurs qui se consolidera dans la prochaine année.



EN ROUTE !	Expérimentation	Intégration à la programmation	Réplication	TOTAL ANNUEL
ANNÉE 1: SEPTEMBRE 2018	24 029,32 \$			24 029,32 \$
ANNÉE 2	31 780,88 \$			31 780,88 \$
ANNÉE 3		24 202,43 \$		24 202,43 \$
FIN-ANNÉE 4: DÉCEMBRE 2021			34 855,15 \$	34 855,15 \$
TOTAUX	55 810,20 \$	24 202,43 \$	34 855,15 \$	114 867,78 \$



SENS	Expérimentation	Intégration à la programmation	Réplication	TOTAL ANNUEL
ANNÉE 1: AVRIL 2019	48 258,10 \$			48 258,10 \$
ANNÉE 2	13 056,95 \$	11 694,31 \$		24 751,26 \$
ANNÉE 3*		24 645,76 \$		24 645,76 \$
FIN-ANNÉE 4 :MARS 2023				
TOTAUX	61 315,05 \$	36 340,07 \$	0,00 \$	97 655,12 \$
*Année en cours				



ACTES	Expérimentation	Intégration à la programmation	Réplication	TOTAL ANNUEL
ANNÉE 1: AVRIL 2019	28 584,00 \$			28 584,00 \$
ANNÉE 2	15 937,45 \$		41 740,24 \$	57 677,69 \$
ANNÉE 3*	56 488,86 \$			56 488,86 \$
TOTAUX	101 010,31 \$	0,00 \$	41 740,24 \$	142 750,55 \$
*Année en cours				